

Direction Régionale Ouest
2 impasse Claude Nougaro
44800 Saint-Herblain
Tél. 02 28 09 18 00

COMPTE-RENDU

Mission de conduite d'opération pour la déconnexion du plan d'eau, le désenvasement pérenne du lac et l'aménagement paysager sur la commune de Bagnoles de l'Orne Normandie

Suivi de mission

De Yann Gasowski
Tel 02 28 09 18 00
E-Mail yann.gasowski@arteliagroup.com

Date 17/12/2025
Réf. 4533882
Pages 1 / 3

Objet **PRESENTATION DU CCTP POUR L'ANALYSE HYDRAULIQUE DU PPRI**
Réunion d'avancement

Nom	Entité	Présent(e)	Excusé(e)	Absent(e)
M Olivier PETITJEAN	Maire de Bagnoles de l'Orne Normandie	P		
M Ludovic DUBREUIL	Conseiller Municipal Délégué de Bagnoles de l'Orne Normandie et Commission Lac	P		
M. Benoît DUBREUIL	Maire-Adjoint (Commission Lac)		X	
Mme Sylvaine FOURRE	Maire-Adjointe (Commission Lac)	P		
M Arnaud BOULANGER	Maire-Adjoint (Commission Lac)	P		
Mme Armelle DESTAIS	Conseillère Municipale de Bagnoles de l'Orne Normandie (Commission Lac)			X
M. Jean François BELIARD	Conseiller Municipal Délégué de Bagnoles de l'Orne Normandie (Commission Lac)	P		
M. Jean GAULUPEAU	Conseiller Municipal de Bagnoles de l'Orne Normandie (Commission Lac)	P		
M Olivier GERBAUD	Conseiller Municipal de Bagnoles de l'Orne Normandie (Commission Lac)		X	
Mme Isabelle ROBINE	Conseillère Municipale de Bagnoles de l'Orne Normandie (Commission Lac)	P		
Mme Nathalie DUBREIL	DGS de Bagnoles de l'Orne Normandie	P		
M. Sylvain JARRY	Président CDC Andaine Passais	P		
M. Bernard MOREAU	Vice-Président CDC Andaine Passais	P		
Mme Céline BLIN	GEMAPI CDC Andaine Passais	P		
M Mathieu LEBRUN	GEMAPI CDC Andaine Passais	V		
M Loïc GAIGNON	Maire délégué de Couterne	P		
M Emmanuel BOISGONTIER	Casino de Bagnoles de l'Orne Normandie		X	
M Xavier FOURNIALS	CATER	P		
M Pascal BONIOU	Agence de l'Eau Loire Bretagne		X	
M Maxime NIGOT	Agence de l'Eau Loire Bretagne	V		

Nom	Entité	Présent(e)	Excusé(e)	Absent(e)
Mme Delphine MONTAIGU	SAGE Mayenne	V		
M Raphael GUERIN	DTAC – ABF	V		
Mme Sandrine SAILLARD	ARS Normandie – Délégation départementale de l'Orne	V		
Mme Anne Catherine SUDRE	ARS Normandie – Délégation départementale de l'Orne			X
M Patrick FLEURY	DDT 61 Risques	V		
M Sébastien MAZIERE	DDT61 Eau-Biodiversité	V		
M Ayoub IDRISI	DDT 61 Eau-Biodiversité	V		
M Gérard BEDOUE	Association LABON	P		
M Frédéric BIZON	DREAL		X	
M Thomas BIERO	Parc Naturel Régional Normandie Maine			X
M Olivier DAUVIN	Office Français de la Biodiversité – Service Département de l'Orne			X
M Maxime LEPAILLEUR	Région Normandie			X
M Bertrand MANSON	Conseil Départemental de l'Orne – SATTEMA de l'Orne			X
M Jérôme JAMET	Fédération de l'Orne pour la pêche et la protection du milieu aquatique	P		
M Eric LEBORGNE	AAPMA La Fertoise			X
M Alain COURTEILLE	AAPMA La Truite Couernoise			X
M Michel ROCHER	AAPPMA La truite Couernoise	P		
Mme Fiona DEHAIS	Chambre d'Agriculture de l'Orne			X
M Yann GASOWSKI	ARTELIA	V		
Mme Solène PENISSON	Avocate (Cabinet Penisson)		X	
Mme Stéphanie CHAMPION	Juriste (Cabinet Penisson)		X	
M Pascal AUROUSSEAU	Chargé d'opérations Bagnoles de l'Orne Normandie	X		
M Patrick HUBERT	DST de Bagnoles de l'Orne Normandie	X		

1. Format et périmètre de l'étude

La réunion s'est tenue le 17 décembre 2025 dans les locaux de la mairie. Plusieurs personnes sont également intervenues en visioconférence.

La réunion a commencé à 14:00 et a fini à 15 :00.

L'objectif principal de cette réunion était de faire un point d'étape sur le projet de déconnexion du plan d'eau, le désenvasement pérenne du lac de Bagnoles et les aménagements paysagers associés.

Les enjeux abordés incluent : la continuité sédimentaire et piscicole, la non-aggravation du risque d'inondation, la conformité réglementaire (PPRI, loi sur l'eau), les impacts environnementaux et patrimoniaux.

2. Contraintes réglementaires et études nécessaires

Le Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI), modifié en 2017, interdit les remblais dans le lit majeur. Une étude hydraulique est donc nécessaire pour démontrer que le projet n'aggraverait pas le risque d'inondation.

Une procédure loi sur l'eau devra être engagée, incluant une autorisation environnementale et une étude d'incidence. En cas de résultats favorables, une révision partielle du PPRI pourra être demandée par la collectivité.

Le financement de l'étude hydraulique sera assuré par la commune, tandis que la DDT prendra en charge la modification réglementaire.

3. Méthodologie de l'étude hydraulique classique

L'étude hydraulique se déroulera en plusieurs phases :

Collecte de données météorologiques, de débits, de topographie et de bathymétrie.

Campagne topographique et bathymétrique. Cette mission sera potentiellement découpée en 2 parties. En effet, des données LIDAR HD seront disponibles dans le deuxième trimestre 2026.

Analyse hydrologique pour déterminer les débits centennaux.

Modélisation hydraulique du territoire.

4. Méthodologie de l'étude hydraulique pour l'analyse des impacts

Des tests de scénarios seront réalisés :

- Une digue infinie (déconnexion totale) pour simuler le cas extrême.
- Des digues de hauteurs variables pour optimiser la transparence hydraulique.

L'objectif est de garantir qu'aucune aggravation du risque d'inondation ne résulte du projet, et si possible, d'améliorer légèrement la situation actuelle.

L'association LABON demande des précisions sur l'intérêt de cette étude hydraulique, de son rendu. ARTELIA rappelle et précise que les livrables de cette étude sont indispensables pour s'assurer de respecter la non-aggravation du risque d'inondation et la conformité réglementaire.

L'Agence Régionale de Santé (ARS), a rappelé la nécessité de protéger les sources thermales et de garantir la qualité de l'eau, notamment pendant la phase de travaux. Cet aspect devra être intégré dans le dossier Loi sur l'Eau.

L'Architecte des Bâtiments de France, a soulevé la question de l'intégration paysagère de la digue, en insistant sur la nécessité de limiter son impact visuel et environnemental.

La DDT Eau-Biodiversité a insisté sur la justification du scénario retenu, parmi ceux étudiés par SERAMA. Elle a rappelé l'importance de démontrer pourquoi ce scénario a été choisi, en écartant les autres options.

La DDT Risques a souligné l'importance de la coordination préalable et de la conformité au PPRI. Il a confirmé que les échanges avec la commune allaient dans le bon sens.

5. Concertation, communication et suivi du projet

La concertation avec les riverains est un élément central du projet. Des réunions publiques ont été organisées pour présenter les objectifs et les étapes du projet.

La commune s'engage à maintenir une communication régulière avec les habitants et les parties prenantes. Le suivi du planning est essentiel pour garantir l'implication de tous les acteurs et la réussite du projet.

6. Etude de désenvasement

La vitesse de l'écoulement de la Vée à travers le lac diminue fortement. Cette diminution a pour effet de déposer dans le lac les sédiments transportés par la rivière. Ceci crée un phénomène d'envasement avec de nombreux effets négatifs (qualité de l'eau et aspect paysager notamment). Une étude de désenvasement s'avère nécessaire pour définir les techniques de désenvasement, les recherches de financement et le planning correspondant.

7. Conclusion et prochaines étapes

En conclusion, la réunion a permis de clarifier, repréciser les enjeux, les contraintes réglementaires et la méthodologie de l'étude hydraulique. Les prochaines étapes sont les suivantes :

- Choix du prestataire pour l'étude hydraulique.
- Finalisation du cahier des charges.
- Lancement de la procédure loi sur l'eau.
- Révision partielle du PPRI.